



PROJET DE CHARTE v. 2 - 26 mars 2024

Mars 2024



A.24-00890 (F)

Table des matières

Introduction	1
Composition de l'équipe	1
Structure de répartition du travail	1
Préambule	2
Chapitre premier : Contexte, principes et objectifs	2
Chapitre 2 : Session annuelle du Forum africain sur la gouvernance d'Internet	6
Chapitre 3 : Groupe consultatif multipartite	7
Chapitre 4 : Secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet	11
Chapitre 5 : Modification de la Charte du Forum africain sur la gouvernance d'Internet	18

Introduction

L'Équipe spéciale sur la gouvernance d'Internet en Afrique a été créée durant le Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI) organisé au Japon, dans le seul but d'examiner l'architecture actuelle du Forum africain sur la gouvernance d'Internet, en particulier son secrétariat, le Groupe consultatif multipartite, les procédures opérationnelles et leurs fonctions connexes.

Composition de l'équipe

L'équipe était composée des membres suivants :

1.	Alhagie Mbow	Président	Gambie
2.	Tijani Benjeema	Vice-Président	Tunisie
3.	Neema Lugangira	Membre	Tanzanie
4.	Lilian Nalwoga	Membre	Ouganda
5.	Mohamed Farahat	Membre	Égypte
6.	Anriette Esterhuysen	Membre	Afrique du Sud
7.	Poncelet Ileleji	Membre	Gambie
8.	Michel Tchonang Linze	Membre	Cameroun
9.	Thoko Miya	Membre	Afrique du Sud
10.	Mary Uduma	Membre	Nigéria
11.	Jacob Munodawafa	Membre	Zimbabwe

Structure de répartition du travail

Pour assurer la structure de la mission, l'équipe a été divisée en trois groupes de travail. Voici la répartition des membres de chaque groupe de travail :

- **Groupe de travail chargé du secrétariat**
 1. Alhagie Mbow
 2. Mohamed Farahat
 3. Anriette Esterhuysen
 4. Poncelet Ileleji
 5. Michel Tchonang Linze
 6. Thoko Miya
 7. Lilian Nalwoga
 8. Jacob Munodawafa
 9. Mary Uduma

- **Groupe de travail chargé du Groupe consultatif multipartite**
 1. Lilian Nalwoga
 2. Jacob Munodawafa
 3. Mary Uduma
 4. Thoko Miya
 5. Mohamed Farahat
 6. Neema Lugangira

- **Groupe de travail chargé des procédures opérationnelles**
 1. Tijani Benjeema
 2. Thoko Miya
 3. Mary Uduma
 4. Poncelet Ileleji
 5. Neema Lugangira

Préambule

La Charte africaine de la gouvernance d’Internet a été demandée par les participants au quatrième Forum africain sur la gouvernance d’Internet, qui s’est tenu à Addis-Abeba du 6 au 8 septembre 2015. Le présent document a été élaboré en ligne par le Groupe de travail sur la Charte du Forum africain sur la gouvernance d’Internet, mis en place par l’Union africaine.

En vue de solliciter et de recueillir des contributions et des observations qui permettraient d’améliorer le contenu du présent projet de Charte, le projet a été diffusé parmi les différents groupes de parties prenantes de la gouvernance d’Internet en Afrique au cours de la deuxième semaine de septembre 2017 pendant une période de trois semaines, qui s’est achevée le 30 septembre 2017. Le document révisé a été finalisé par le Groupe de travail sur la Charte le 5 décembre 2017.

La Charte a été passée en revue par une équipe spéciale créée à Kyoto durant le Forum sur la gouvernance d’Internet de 2023. Il en est résulté une proposition de modification qui sera envoyée à la vaste communauté du Forum africain sur la gouvernance d’Internet pour observations et finalement adoptée après inclusion des observations qui seront formulées par la communauté au Forum africain sur la gouvernance d’Internet de 2024, qui se tiendra le xxx 2024.

Chapitre premier : Contexte, principes et objectifs

Article premier : Contexte

Faisant fond sur les objectifs du Millénaire pour le développement de l’Organisation des Nations Unies (ONU) et compte tenu du mandat donné lors de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l’information (SMSI) qui s’est à Tunis, le Forum sur la gouvernance d’Internet (FGI) est une activité lancée sous l’égide de l’ONU en 2006. Le FGI est une

plateforme mondiale de dialogue entre les parties prenantes sur les questions actuelles et émergentes relatives à la gouvernance d'Internet, dont le but est d'assurer la viabilité, la fiabilité, la sécurité, la stabilité et le développement d'Internet.

Aux termes des paragraphes 72 et 80 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, le Secrétaire général de l'ONU a été invité à réunir, selon une approche ouverte et non exclusive, avant le deuxième trimestre de 2006, un nouveau forum destiné à établir entre les multiples parties prenantes un dialogue sur les politiques à suivre qui, sous le nom de *Forum sur la gouvernance de l'Internet* aurait pour mandat :

- I. De traiter les questions de politique publique relatives aux principaux éléments de la gouvernance de l'Internet afin de contribuer à la viabilité, à la robustesse, à la sécurité, à la stabilité et au développement d'Internet ;
- II. De faciliter le dialogue entre les organes s'occupant de différentes politiques publiques internationales multisectorielles concernant Internet et de débattre de questions qui ne relèvent pas de la compétence d'un organe déjà existant ;
- III. De maintenir la liaison avec les organisations intergouvernementales et d'autres institutions appropriées sur les questions relevant de leur mandat ;
- IV. De faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques et, à cet égard, d'utiliser pleinement les compétences des communautés universitaires, scientifiques et techniques ;
- V. De conseiller toutes les parties prenantes en vue de proposer les moyens qui permettront que l'Internet soit disponible et financièrement abordable plus rapidement dans le monde en développement ;
- VI. De renforcer et d'accroître l'engagement des parties prenantes dans les mécanismes de gouvernance de l'Internet existants et/ou futurs, en particulier ceux des pays en développement ;
- VII. De recenser les nouvelles questions et de les porter à l'attention des organes compétents et du public en général et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations ;
- VIII. De contribuer au renforcement des capacités en matière de gouvernance de l'Internet dans les pays en développement, en s'appuyant pleinement sur les sources de savoir et de compétences locales ;
- IX. De promouvoir la prise en compte des principes du SMSI dans les mécanismes de gouvernance de l'Internet et de l'évaluer régulièrement ;
- X. De traiter notamment les questions relatives aux ressources fondamentales de l'Internet ;
- XI. D'aider à trouver les solutions aux problèmes découlant de l'utilisation et de la mauvaise utilisation de l'Internet, qui préoccupent particulièrement l'utilisateur ordinaire ;
- XII. De publier ses travaux.

Le Forum sur la gouvernance d'Internet a été établi dans un premier temps pour une durée de cinq ans (2006-2010).

À l'issue des cinq premières années de bonne exécution du mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet, la communauté internationale a décidé de proroger son mandat d'une nouvelle période de cinq ans (2011-2015).

Reconnaissant que les arrangements des dix premières années du processus du Forum sur la gouvernance d'Internet fonctionnaient efficacement et avaient fait d'Internet le moyen de communication extrêmement fiable, dynamique et géographiquement universel qu'il est aujourd'hui, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, en 2015, de proroger le mandat du Forum d'une nouvelle période de dix ans, avec le même mandat tel que défini aux paragraphes 72 à 78 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information.

Le Forum sur la gouvernance d'Internet, à l'instar du Sommet mondial sur la société de l'information, contribue à la réalisation des objectifs de développement établis au niveau international et continue de rationaliser les technologies de l'information et des communications (TIC) dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution A/70/1). Les 17 objectifs de développement durable, adoptés en 2015 par la totalité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, définissent un plan de 15 ans pour atteindre ces objectifs. Le FGI est également aligné sur ce principe et devra contribuer au succès des objectifs.

La communauté africaine d'Internet a contribué de manière notable au processus du SMSI et à la mise en œuvre de ses résultats, en particulier en ce qui concerne la gouvernance d'Internet, en accueillant deux Forums mondiaux sur la gouvernance d'Internet, en Égypte (2009) et au Kenya (2011).

Répondant à un fort besoin de soutenir et de promouvoir la consolidation des activités en cours relatives à la gouvernance d'Internet, la communauté africaine d'Internet a pris en 2011 l'initiative de créer le Forum africain sur la gouvernance d'Internet.

À l'heure actuelle, on dénombre cinq initiatives sous-régionales du Forum africain sur la gouvernance d'Internet : en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est, en Afrique centrale, en Afrique australe et en Afrique du Nord.

Article 2 : Principes

2.1 Principes fondamentaux

Le Forum africain sur la gouvernance d'Internet, dans le droit fil du Forum mondial, est :

1. Ouvert : Toutes les entités, organisations et institutions participantes qui sont des parties prenantes de la gouvernance d'Internet sont libres de participer au Forum.
2. Multipartite : À tout moment, on s'efforcera d'encourager toutes les catégories de parties prenantes à participer activement au Forum.
3. Respectueux de la diversité linguistique : Dans la mesure de ses capacités, le Forum africain sur la gouvernance d'Internet s'efforce de maintenir dans ses opérations une diversité linguistique sur la base des langues de travail de l'Union

africaine. Compte tenu des contraintes budgétaires, au moins l'anglais et le français seront utilisés.

4. Transparent : Les parties prenantes s'efforceront d'être faire preuve d'ouverture dans leurs communications, leurs décisions et dans la mise en œuvre de ces dernières. L'objectif du Forum africain sur la gouvernance d'Internet est de bien comprendre le processus de gouvernance d'Internet afin d'assurer la durabilité de la mobilisation de toutes les parties prenantes.
5. Gratuit : Il n'y a pas de frais d'inscription ou de participation pour participer au Forum africain sur la gouvernance d'Internet.

2.2 Autres principes

a) Un esprit d'équipe uni entre le Groupe consultatif multipartite du Forum africain sur la gouvernance d'Internet et le secrétariat dudit Forum, les tâches et responsabilités respectives de chacun étant définies dans la présente Charte, sans hiérarchie entre les deux.

Article 3 : Objectifs

Les objectifs du Forum africain sur la gouvernance d'Internet sont les suivants :

- a) Mieux sensibiliser l'opinion et soutenir les capacités des utilisateurs dans le domaine de la gouvernance d'Internet afin de bien préparer les parties prenantes africaines à participer à cette entreprise et à interagir au niveau mondial ;
- b) Veiller à ce que les intérêts et les aspirations de l'Afrique au sein du Forum mondial sur la gouvernance d'Internet et aux niveaux régional et international soient bien définis, compris et pris en considération ;
- c) Élaborer un plan d'action régional coordonné et faciliter les échanges internationaux sur les questions relatives à la gouvernance d'Internet ;
- d) Stimuler et faciliter la participation des parties prenantes africaines aux forums régionaux et internationaux spécialisés sur la gouvernance d'Internet ;
- e) Promouvoir et encourager la mise en place de forums nationaux sur la gouvernance d'Internet en vue d'instaurer et de poursuivre le dialogue entre toutes les parties prenantes sur les questions relatives aux TIC au service du développement et faciliter la participation des pays aux processus des Forums sur la gouvernance d'Internet régionaux ainsi qu'au Forum mondial ;
- f) Promouvoir l'accès à l'information et à la connaissance, le développement de contenus et l'utilisation des langues africaines dans le cyberspace ;
- g) Promouvoir l'utilisation des TIC et d'Internet pour accélérer le développement socioéconomique du continent.

Chapitre 2 : Session annuelle du Forum africain sur la gouvernance d'Internet

Article 4 : Membres

Tous les ressortissants de tous les pays africains des cinq sous-régions africaines s'intéressant aux questions relatives à Internet sont membres *de facto* du Forum africain sur la gouvernance d'Internet. Les cinq sous-régions africaines sont l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique australe.

Article 5 : Définition de la session annuelle du Forum

La session annuelle du Forum africain sur la gouvernance d'Internet est une réunion annuelle de tous ses membres, tel que définis à l'article 4 de la présente Charte. La session a pour objet de débattre de toute question relative à Internet et à sa gouvernance, ainsi que des changements de politique et des mises en œuvre connexes sur le continent africain.

Article 6 : Organisation de la session annuelle du Forum

La session annuelle du Forum africain sur la gouvernance d'Internet est convoquée en présentiel, de préférence dans différents pays de différentes sous-régions africaines, dans l'idéal par roulement.

En cas de difficultés financières, de déclenchement d'une pandémie à l'échelle mondiale et/ou de restrictions de voyage décidées au niveau mondial, la session pourrait se tenir virtuellement en utilisant l'une des plateformes en ligne pour les réunions à distance.

Le format, le contenu, le programme et tous les aspects de fond de la session du Forum relèvent de la responsabilité du Groupe consultatif multipartite du Forum africain sur la gouvernance d'Internet, défini à l'article 7 de la présente Charte.

La session annuelle du Forum africain sur la gouvernance d'Internet :

- Est présidée par le pays hôte et le/la Président(e) du Groupe consultatif multipartite, avec l'appui du secrétariat du Forum ;
- Est organisée en séances plénières et en réunions en petits groupes ;
- Peut comprendre :
 - Des manifestations parallèles et des réunions pré-session organisées conformément aux lignes directrices établies par le Groupe consultatif multipartite ;
 - Une exposition organisée par le pays hôte conformément aux lignes directrices susmentionnées ;
- Est gratuite : il n'y a pas de frais d'inscription et/ou de participation à l'événement.

Chapitre 3 : Groupe consultatif multipartite

Article 7 : Composition du Groupe consultatif multipartite

Le Groupe consultatif multipartite est composé de 22 membres votants, répartis comme suit :

- Vingt membres (quatre de différents pays de chacune des cinq sous-régions africaines) sélectionnés par le Comité de nomination défini à l'article 10 de la présente Charte parmi les candidats des cinq sous-régions africaines affiliés à tous les groupes de parties prenantes (gouvernements, secteur privé, société civile, monde universitaire et communauté technique) ;
- Un membre désigné par la Commission de l'Union africaine ;
- Un membre désigné par la CEA.

Les organisations régionales africaines et les organisations internationales basées en Afrique peuvent également participer aux activités du Groupe consultatif multipartite du Forum africain sur la gouvernance d'Internet, en qualité d'observateurs.

Les membres du Groupe consultatif multipartite sont tous volontaires et doivent être affiliés à l'un des groupes multipartites, compte dûment tenu, dans la mesure la plus large possible, de la parité hommes-femmes, de l'équilibre géographique, de la représentation des différents groupes d'âges et de la diversité des parties prenantes. Les membres :

- Font partie du Groupe à titre volontaire et bénévole ;
- Font partie du Groupe à titre personnel, mais sont censés entretenir des liens étroits avec leurs groupes de parties prenantes respectifs ;
- Sont renouvelés par moitié afin d'assurer la continuité lorsque les membres les plus anciens quittent le Groupe ;
- Ont un mandat de deux ans, renouvelable une fois ;
- Peuvent se représenter après une pause de deux mandats après leur sortie du Groupe.

Article 8 : Mission et tâches du Groupe consultatif multipartite

La mission principale du Groupe consultatif multipartite est de préparer et d'organiser la session annuelle du Forum africain sur la gouvernance d'Internet de manière inclusive, en veillant à la diversité de la participation (sexe, géographie, âge, parties prenantes).

Par conséquent, le Groupe consultatif multipartite :

- Élabore un plan de travail annuel des activités du Forum africain sur la gouvernance d'Internet ;
- Définit le contenu de la session annuelle du Forum africain sur la gouvernance d'Internet ;
- Définit le format et la structure de la session annuelle du Forum africain sur la gouvernance d'Internet, ainsi que son ordre du jour ;

- En étroite collaboration avec le secrétariat et le pays hôte, apporte un appui à la préparation de la session annuelle du Forum africain sur la gouvernance d'Internet ;
- Noue des relations avec la communauté africaine d'Internet pour encourager une participation large et inclusive au processus du Forum africain sur la gouvernance d'Internet ;
- Promeut la session annuelle du Forum africain sur la gouvernance d'Internet et collabore avec le secrétariat de ce dernier pour rechercher des sponsors, des partenaires et des collaborateurs pouvant contribuer au financement ;
- Fait rapport à la communauté africaine d'Internet sur toutes les activités du Forum africain sur la gouvernance d'Internet par l'intermédiaire du site Web du Forum et des plateformes de médias sociaux ;
- Reçoit et approuve les activités intersessions de la communauté du Forum africain sur la gouvernance d'Internet ;
- Sélectionne et désigne les membres du Comité de nomination parmi les candidats qui se sont portés volontaires pour ce comité.
- Examine les propositions visant à modifier la Charte.

Article 9 : Sélection des membres du Groupe consultatif multipartite

Compte étant pleinement tenu de l'article 4 de la présente Charte, la sélection des nouveaux membres du Groupe consultatif multipartite se fait de la manière suivante :

- Compte tenu de l'article 7 de la présente Charte, le nombre de nouveaux membres doit être de dix (10), avec un maximum de deux membres par sous-région.
- En étroite coordination avec le/la Président(e) du Groupe consultatif multipartite du Forum africain sur la gouvernance d'Internet, le secrétariat dudit Forum lance un appel à candidatures au Groupe consultatif multipartite dans les trois mois précédant la fin du mandat du Groupe consultatif multipartite en place.
- L'appel à candidatures reste ouvert pendant 30 jours.
- À la clôture de l'appel à candidatures, le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet procède à un premier tri pour éliminer les candidats ne remplissant pas les conditions requises, puis transmet la nouvelle liste au Comité de nomination.
- Le Comité de nomination défini à l'article 10 de la présente Charte procède à l'évaluation des candidats selon les critères ci-dessous.
- Le Comité de nomination soumet au secrétariat la liste finale des nouveaux membres du Groupe consultatif multipartite sélectionnés, au plus tard 15 jours avant la date de la session annuelle du Forum.
- La composition du Groupe consultatif multipartite renouvelé est annoncée à la fin du Forum annuel par le/la Président(e) du Comité de nomination ou le secrétariat.

Pour remplir les conditions requises, chaque personne présentant sa candidature au Groupe consultatif multipartite doit :

- Être ressortissant(e) d'un pays de l'une des cinq sous-régions africaines et vivre dans l'une d'elles ;
- Posséder les compétences nécessaires en ce qui concerne l'écosystème de la gouvernance d'Internet et les questions connexes ;
- Avoir participé à au moins l'un des forums sur la gouvernance d'Internet au niveau national, sous-régional, régional ou mondial ;
- Ne pas être membre du Comité de nomination, ni présenter ou avoir présenté sa candidature pour devenir membre du Comité, pendant la phase de sélection considérée ;
- Avoir des liens ou une affiliation avec les groupes de parties prenantes de la gouvernance d'Internet reconnus ;
- Tous les membres du Groupe consultatif multipartite sont censés assister à toutes les réunions du Groupe (virtuelles et/ou en présentiel) et participer activement à la session annuelle du Forum.
- Un membre du Groupe consultatif multipartite qui n'assiste pas à 75 % du nombre total de réunions (virtuelles et/ou en présentiel) ou à trois réunions consécutives est considéré comme un membre inactif, sauf en cas de force majeure.

Article 10 : Comité de nomination

- Le Comité de nomination est un comité indépendant chargé de sélectionner les 10 nouveaux membres du Groupe consultatif multipartite du Forum africain sur la gouvernance d'Internet dans le cadre du processus de renouvellement de la moitié des membres.
- Il est composé de cinq volontaires (un par sous-région) désignés parmi les candidats (y compris ceux qui présentent directement leur candidature) par le Groupe consultatif en place pour une phase de sélection unique.
- Dès que la composition du nouveau Groupe consultatif multipartite est annoncée, le Comité de nomination est dissous et il n'aura plus aucun rôle à jouer.
- Les membres du Comité de nomination ne peuvent être sélectionnés pour plus de deux phases de sélection consécutives.

Les membres du Comité de nomination sont sélectionnés selon la procédure suivante :

- En consultation avec le/la Président(e) du Groupe consultatif multipartite du Forum africain sur la gouvernance d'Internet, le secrétariat dudit Forum lance un appel à candidatures au Comité de nomination dans les six mois précédant la fin du mandat du Groupe consultatif multipartite en place.
- L'appel à candidatures reste ouvert pendant 30 jours.
- À la clôture de l'appel à candidatures, le secrétariat et le/la Président(e) du Groupe consultatif multipartite en place procèdent à l'évaluation des candidats selon les critères décrits dans l'article précédent, et sélectionnent les cinq premiers pour former le nouveau Comité de nomination.

Pour pouvoir être élus membres du Comité de nomination, les candidats doivent :

- Être ressortissant(e) d'un pays de l'une des cinq sous-régions africaines.
- Posséder les connaissances nécessaires sur les questions relatives à la gouvernance d'Internet.
- Ne pas être membre du Groupe consultatif multipartite, ni présenter ou avoir présenté sa candidature pour le devenir.

Article 11 : Direction du Groupe consultatif multipartite

Les membres du Groupe consultatif multipartite choisissent parmi eux un/une président(e) et un/une vice-président(e), en tenant compte d'une rotation raisonnable entre les cinq sous-régions africaines, ainsi que de la parité hommes-femmes, la diversité des parties prenantes et l'équilibre entre pays.

Le/la Président(e) du Groupe consultatif multipartite est responsable, entre autres :

- D'organiser la session annuelle du Forum africain sur la gouvernance d'Internet, avec l'appui du secrétariat du Forum ;
- De convoquer les téléconférences ou les réunions en présentiel du Groupe consultatif multipartite ;
- De présider toutes les réunions et les téléconférences du Groupe consultatif multipartite ;
- De créer des comités composés de membres du Groupe consultatif multipartite, si nécessaire, pour s'acquitter de certaines tâches ;
- De représenter le Forum africain sur la gouvernance d'Internet aux réunions du Groupe consultatif multipartite du Forum sur la gouvernance d'Internet, aux consultations ouvertes et aux appels réguliers des initiatives nationales et régionales convoquées par le secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet.

Le/la Vice-Président(e) du Groupe consultatif multipartite assiste le/la Président(e) dans l'accomplissement de toutes ses tâches. Il/elle le/la remplace en cas d'absence ou d'empêchement temporaire ou permanent.

Le/la Président(e) et le/la Vice-Président(e) :

- Ont respectivement un mandat de deux ans, non renouvelable. Leur candidature ne peut être proposée (présentation directe ou présentation par d'autres membres du Groupe consultatif multipartite) pour leur poste actuel pour un second mandat consécutif.
- En tenant pleinement compte du premier point du présent article, et après une pause d'au moins (deux) mandats complets du Groupe consultatif multipartite suivant l'achèvement de leur mandat, leur candidature peut être proposée à nouveau pour le même poste.
- Ne sont pas ressortissants de la même sous-région que le/la Président(e) du Groupe consultatif multipartite actuel(le).

- Dans la mesure du possible, ils seront de sexe opposé et affiliés à des parties prenantes différentes.
- Pour toute tâche, le/la Président(e) du Groupe consultatif multipartite peut désigner la personne qu'il/elle juge appropriée parmi les membres du Groupe consultatif multipartite pour le/la remplacer.
- Le poste de président/présidente est attribué en vertu d'un roulement entre les cinq sous-régions africaines. Il ne peut être attribué une nouvelle fois à une sous-région que si ce roulement a été achevé.

Article 12 : Système de vote

Toutes les décisions du Groupe consultatif multipartite sont prises par consensus. Néanmoins, au cas où un consensus ne peut être atteint :

- Toutes les questions ordinaires qui nécessitent une prise de décision collective par le Groupe consultatif multipartite sont adoptées et approuvées par les membres du Groupe selon le système de vote à la majorité simple (50 % des membres + 1).
- Les questions très importantes qui nécessitent une prise de décision collective par le Groupe consultatif multipartite, comme la modification de la Charte, sont adoptées et approuvées par les membres du Groupe selon le système de vote à la majorité des deux tiers (15 membres ayant voté « Oui »).

Chapitre 4 : Secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet

Article 13 : Institution hôte

La CEA hébergera le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet pendant une durée de deux ans, jusqu'à la fin de 2025, et travaillera en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine pour coordonner avec les États membres l'exécution du mandat du secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet et du Groupe consultatif multipartite africain. Au début de l'année 2026, des débats seront organisés pour décider de l'accord d'hébergement pour l'avenir.

Le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet devra :

- Prendre en charge les salaires du personnel fixe du secrétariat, en particulier celui du/de la Coordonnateur(trice) du secrétariat.
- Assumer les frais de communication et autres frais de fonctionnement du secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet.
- Fournir des locaux à usage de bureaux en fonction des besoins.
- Élaborer chaque année (avec le secrétariat) un budget pour le secrétariat.
- Fournir des rapports financiers transparents et détaillés sur les opérations du secrétariat au Groupe consultatif multipartite et à la communauté dans son ensemble du Forum africain sur la gouvernance d'Internet, ainsi qu'à tous les soutiens et sponsors.

- Apporter un appui au secrétariat dans ses relations avec d'autres processus et institutions selon les besoins. Se référer à la section 5 pour plus de détails à cet égard.

Outre les institutions hôtes qui sont censées apporter un soutien financier de base pour les opérations du secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet, le secrétariat peut bénéficier d'un plus grand nombre de « soutiens ». Ces derniers peuvent prendre la forme de contributions financières ou d'une aide en nature, comme l'hébergement et la prise en charge du salaire et des frais connexes d'un ou de plusieurs membres de l'équipe du secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet.

Des contributions financières et en nature supplémentaires seront mobilisées par le secrétariat et le Groupe consultatif multipartite auprès des partenaires de développement souhaitant favoriser le succès et la pérennité du Forum africain sur la gouvernance d'Internet.

Un fonds de soutien du Forum africain sur la gouvernance d'Internet peut être créé et géré par le secrétariat pour appuyer la participation à la session annuelle ainsi que d'autres éléments de l'écosystème dudit Forum. Les sources possibles de ce fonds peuvent être :

- Des contributions volontaires d'organisations africaines et internationales ;
- Des contributions de particuliers et d'entreprises ;
- Des contributions du pays accueillant les réunions du Forum africain sur la gouvernance d'Internet.

Article 14 : Rôle et responsabilités

Le rôle du secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet est, globalement, de collaborer avec le Groupe consultatif multipartite, les pays hôtes et d'autres structures pertinentes, d'appuyer l'organisation des sessions du Forum africain sur la gouvernance d'Internet et de manifestations connexes telles que l'École africaine sur la gouvernance d'Internet et le Forum des jeunes Africains sur la gouvernance d'Internet (*African Youth Internet Governance Forum*).

Ses responsabilités sont les suivantes :

- Fournir un soutien administratif, logistique et organisationnel au Groupe consultatif multipartite du Forum africain sur la gouvernance d'Internet. Il s'agit notamment de satisfaire les besoins en matière d'appui, par exemple en aidant le/la Président(e) du groupe consultatif multipartite à élaborer les programmes, à rassembler et à diffuser les documents, à préparer et à diffuser les procès-verbaux, etc., et à programmer et organiser les réunions du groupe consultatif multipartite et d'autres réunions selon les besoins.
- Assurer une coordination financière et administrative efficace et un soutien logistique pour le processus du Forum africain sur la gouvernance d'Internet, notamment l'organisation de la session annuelle du Forum.
- Promouvoir les activités du Forum africain sur la gouvernance d'Internet aux niveaux mondial, sous-régional et national.

- En collaboration avec le Groupe consultatif multipartite du Forum africain sur la gouvernance d'Internet, élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique pluriannuel et un budget pour le Forum africain sur la gouvernance d'Internet tous les deux ans.
- En consultation avec les institutions hôtes et le groupe consultatif multipartite du Forum africain sur la gouvernance d'Internet, établir un budget annuel pour le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet chaque année.
- Élaborer un mandat, en se fondant sur les documents existants, pour l'accueil du Forum africain sur la gouvernance d'Internet.
- Signer un mandat avec le groupe consultatif multipartite du Forum africain sur la gouvernance d'Internet conformément aux attentes en matière de travail et aux structures de responsabilité dans le cadre de chaque mandat.
- Lancer un appel à manifestation d'intérêt pour accueillir le Forum annuel sur la gouvernance d'Internet et recenser les hôtes potentiels et assurer le suivi avec eux. L'appel concernant l'accueil de l'année suivante doit être annoncé et publié chaque année durant le Forum annuel sur la gouvernance d'Internet.
- Appuyer le processus de sélection et de désignation des membres du groupe consultatif multipartite au moment de la rotation de ses membres.
- Établir les listes de diffusion et maintenir leur activité, gérer le site Web du Forum africain sur la gouvernance d'Internet et agir en tant que pôle de gestion des connaissances pour le Forum africain sur la gouvernance d'Internet, notamment en rassemblant des informations sur les données d'expérience, les meilleures pratiques, les idées novatrices, les connaissances spécialisées et les ressources disponibles dans les FGI sous-régionaux et nationaux.
- Représenter le Forum africain sur la gouvernance d'Internet aux réunions du Groupe consultatif multipartite du Forum sur la gouvernance d'Internet, aux consultations ouvertes et aux appels réguliers des initiatives nationales et régionales convoquées par le secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet.
- Représenter le Forum africain sur la gouvernance d'Internet sur la liste mondiale des initiatives nationales et régionales tenue à jour par le secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet.
- Tenir le Groupe consultatif multipartite du Forum africain sur la gouvernance d'Internet au courant des décisions issues du processus du Forum sur la gouvernance d'Internet.
- Coordonner la production du rapport annuel du Forum africain sur la gouvernance d'Internet et le soumettre au secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet, aux collaborateurs, aux partenaires, aux coordonnateurs sous-régionaux du Groupe consultatif multipartite et aux sponsors, y compris le groupe de parties prenantes gouvernementales (États africains). Le présent rapport devrait comprendre : a) un rapport descriptif ; et b) un rapport financier détaillé.
- Coordonner la finalisation et la communication de tout document final du Forum africain sur la gouvernance d'Internet.
- Aider le Groupe consultatif multipartite à rédiger son rapport consultatif annuel à la communauté du Forum africain sur la gouvernance d'Internet.

- Fournir tous les rapports financiers et descriptifs nécessaires aux sponsors/soutiens/bailleurs de fonds du Forum africain sur la gouvernance d'Internet chaque année ou en fonction des besoins.

Article 15 : Composition du Secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet

Le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet est aussi réduit que possible, mais devrait comprendre à tout le moins les postes suivants :

- Coordonnateur
- Responsable de secteur
- Responsable de la communication (la maintenance du site Web du Forum africain sur la gouvernance d'Internet peut être externalisée et un accord de niveau de service établi avec le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet. Une partie de l'accord de niveau de service consisterait à héberger, mettre à jour le site et en assurer la maintenance. L'hébergement peut également inclure des adresses électroniques génériques pour le secrétariat qui peuvent être réaffectées en cas de changement de personnes au sein du secrétariat).
- Spécialiste des finances
- D'autres postes qui pourraient être pourvus quand il y a lieu, en fonction des besoins :
 - Volontaires saisonniers
 - Stagiaires et boursiers (par exemple retenus parmi les participants à l'école africaine sur la gouvernance d'Internet).
 - Dans la mesure du possible, ces volontaires ou stagiaires devraient recevoir une allocation périodique.

Article 16 : Relations entre le secrétariat et le groupe consultatif multipartite

- Le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet travaille en collaboration tout au long de l'année avec le Groupe consultatif multipartite, y compris pendant la période où il collabore également de manière intensive avec l'hôte de l'événement annuel.
- L'attention du Groupe consultatif multipartite devrait être attirée sur le mandat du secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet. Ce mandat devrait être clair et précis.
- Le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet enregistrera le nombre de présents aux réunions du Groupe consultatif multipartite et consignera les regrets des absents, qui doivent être envoyés à l'avance.
- Le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet facilitera l'organisation des réunions du Groupe consultatif multipartite, ainsi que des réunions avec les processus intersessions du Forum africain, notamment des forums nationaux et régionaux sur la gouvernance d'Internet (initiatives

nationales et régionales), les coalitions dynamiques, les initiatives du Forum des jeunes, les forums sur les meilleures pratiques et les réseaux.

- Le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet échangera des informations avec le Groupe consultatif multipartite et mettra à la disposition de ce dernier la base de données des membres et des participants, si nécessaire. Le Groupe consultatif multipartite devra également partager systématiquement les informations avec le secrétariat.
- Le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet et le Groupe consultatif multipartite dudit Forum devraient, dans toute la mesure de leurs possibilités, se tenir mutuellement au courant de toutes les informations et activités concernant la gouvernance numérique dans la région.

Article 17 : Relations avec les autres organes/institutions de l'écosystème du Forum africain sur la gouvernance d'Internet

Durant ses travaux, le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet collaborera avec plusieurs autres organisations, réseaux, structures et processus. Il devra maintenir, avec toutes les personnes avec lesquelles il travaille, les éléments suivants :

- Une approche respectueuse qui permet un libre partage des idées, les discussions et les débats.
- Des communications ouvertes et la prise en considération de la multitude de perspectives et d'opinions parmi les parties prenantes du Forum africain sur la gouvernance d'Internet.
- L'accent sur le travail dont les modalités renforcent au maximum la collaboration, la transparence, la responsabilité et l'inclusion dans le respect de la diversité et de la représentation équilibrée des genres.

Article 18 : Relations avec les initiatives sous-régionales et nationales

Le secrétariat :

- Facilite la sensibilisation parmi les initiatives nationales et régionales (et aux initiatives nationales et régionales) et encourage la participation des parties prenantes aux initiatives nationales et régionales et des initiatives nationales et régionales aux questions relatives à la gouvernance d'Internet au plan régional.
- Élabore un calendrier pour l'année indiquant les initiatives nationales et régionales qui auront lieu et l'endroit où elles auront lieu, et partage ce calendrier avec le public.
- Conserve les coordonnées de toutes les initiatives nationales et régionales en Afrique et les tient à jour, car il leur arrive de changer.
- Favorise les discussions multilatérales et multipartites en cours sur les questions relatives à Internet avec les organes des initiatives nationales et régionales.
- Aide les initiatives nationales et régionales à sensibiliser l'opinion et les conseille sur des questions de mise en œuvre.

- Met en place un processus qui encourage l'inclusion des jeunes dans la gouvernance d'Internet.
- Instaure un processus visant à garantir une représentation équilibrée des genres dans la participation à tous les processus des initiatives nationales et régionales.

Article 19 : Relations avec le secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet

Le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet devra maintenir un contact régulier avec le secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet à propos de ses activités.

- Il devra participer à tous les appels et à toutes les réunions (virtuelles ou en personne) du Groupe consultatif multipartite du Forum sur la gouvernance d'Internet et du secrétariat de ce dernier, y compris les consultations ouvertes, les réunions du Groupe consultatif multipartite.
- Il devra associer régulièrement les jeunes au processus du Forum sur la gouvernance d'Internet dans la région Afrique, en les encourageant à participer à toutes les initiatives en faveur de la jeunesse.
- Il devra faciliter et soutenir la mise en place d'un forum des jeunes sur la gouvernance d'Internet dans les pays où il existe des initiatives nationales et sous-régionales, ainsi que des appels à des initiatives nationales et régionales, la session annuelle du Forum sur la gouvernance d'Internet et toute autre réunion préparatoire convoquée par ce dernier.

Article 20 : Relations avec le Forum des jeunes Africains sur la gouvernance d'Internet

Le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet :

- Associe régulièrement les jeunes au processus du Forum sur la gouvernance d'Internet dans la région Afrique, en les encourageant à participer à toutes les initiatives destinées à la jeunesse.
- Facilite et appuie la mise en place de forums des jeunes sur la gouvernance d'Internet dans les pays où il existe des initiatives nationales et sous-régionales.

Article 21 : Relations avec l'hôte de la session annuelle du Forum africain sur la gouvernance d'Internet

- Le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet et le/la Président(e) du Groupe consultatif multipartite devront être les principaux points de contact avec le pays d'accueil ; ils devront toujours s'envoyer mutuellement une copie de toutes les communications avec les représentants du pays et/ou de l'organisation hôte.
- Les candidatures pour accueillir la session annuelle du Forum africain sur la gouvernance d'Internet doivent être évaluées par un comité institué par le secrétariat et le Groupe consultatif multipartite (sur la base de critères clairs et d'un processus transparent établi au préalable).

- L'accord d'hébergement doit être signé par le pays hôte et l'institution qui héberge le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet.
- Le pays hôte et la date de la session annuelle du Forum africain sur la gouvernance d'Internet devraient être connus au moins six mois avant la tenue de l'événement.

Article 22 : Relations avec le volet parlementaire du Forum sur la gouvernance d'Internet

- Appuyer les travaux du volet parlementaire du Forum sur la gouvernance d'Internet au Forum africain sur la gouvernance d'Internet en collaborant avec le secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet et les parlementaires africains.

Article 23 : Relations avec l'École africaine sur la gouvernance d'Internet

- Le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet apportera son soutien aux organisateurs de l'École africaine sur la gouvernance d'Internet et, selon les besoins, au pays hôte pour la convocation de la session annuelle de l'École.
- Il est attendu des participants à l'École africaine sur la gouvernance d'Internet qu'ils participent au Forum africain sur la gouvernance d'Internet et se portent volontaires selon que de besoin.
- Le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet doit fournir en temps utile au pays hôte des informations concernant le soutien que ce dernier est censé apporter à l'École africaine sur la gouvernance d'Internet, conformément à l'accord conclu avec le pays hôte.
- Il sera demandé à l'École africaine sur la gouvernance d'Internet de partager avec le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet les documents finaux et d'autres informations sur sa session annuelle.

Article 24 : Relations avec d'autres partenaires institutionnels

En plus de la CEA et de la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet devra :

- Négocier et maintenir la collaboration avec d'autres organisations régionales de temps à autre. Cela supposera de partager les calendriers et de grouper certaines activités des institutions s'intéressant aux initiatives du Forum africain sur la gouvernance d'Internet.
- Organiser, en collaboration avec le Groupe consultatif multipartite du Forum africain sur la gouvernance d'Internet, des réunions de consultation et de travail sur les perspectives de développement numérique de la région.
- Élaborer et conclure des accords (notamment des mémorandums d'accord) avec les partenaires si nécessaire. L'organisation hébergeant le secrétariat du Forum africain sur la gouvernance d'Internet signera ces accords. Le Groupe consultatif multipartite sera consulté et tenu informé de ces accords.

Chapitre 5 : Modification de la Charte du Forum africain sur la gouvernance d'Internet

Article 25 : Processus de modification de la Charte du Forum africain sur la gouvernance d'Internet

- Tout membre, tel qu'il est défini à l'article 4 de la présente Charte, ou groupe de membres de la communauté du Forum africain sur la gouvernance d'Internet, y compris les membres du Groupe consultatif dudit Forum, peut soumettre une proposition visant à modifier la Charte du Forum africain sur la gouvernance d'Internet au secrétariat du Forum.
 - La proposition de modification devrait inclure le nom du ou des membres ayant suggéré la modification, les raisons de celle-ci, le ou les articles devant être modifié(s) et la modification requise, que ce soit par ajout, suppression ou modification.
 - Le secrétariat transmet la proposition pour examen au Groupe consultatif multipartite en place.
 - Le Groupe consultatif multipartite crée un comité d'examen, composé de cinq de ses membres actifs, chargé d'examiner la proposition de modification de la Charte. Il appartient aux membres de ce comité de déterminer leur méthode de travail.
 - Le Groupe consultatif multipartite détermine une période donnée pour que le Comité d'examen achève ses travaux ; en aucune circonstance, la période ne dépassera trois mois à compter de la date de création du Comité.
 - Le Comité d'examen soumet son rapport à l'ensemble des membres du Groupe consultatif multipartite, qui prennent la décision finale d'accepter la proposition de modification, de l'amender ou de la rejeter.
 - Les propositions de modification de la Charte devront être acceptées par les deux tiers des membres du Groupe consultatif multipartite pour être soumises à la communauté du Forum africain sur la gouvernance d'Internet.
 - Si le Groupe consultatif multipartite la juge pertinente, la proposition sera soumise pour examen à la communauté du Forum africain sur la gouvernance d'Internet au moyen de la liste de diffusion dudit Forum.
 - Le prochain Forum africain sur la gouvernance d'Internet adoptera la proposition telle quelle, l'adoptera avec une/des modification(s) ou la rejettera.
-